

in FO PRATIC

NUMERO 1



Spécial augmentation de capital 2007

réservée aux salariés




CE QU'IL FO SAVOIR

La souscription est ouverte du 10 au 21 septembre 2007, à l'ensemble des salariés de LCL ayant une ancienneté de 3 mois au 25 octobre 2007.

• Formule Classique

Cette formule permet :

- d'investir avec une décote de 20% sur le prix de référence de l'action (fixé le 19 octobre),
- de percevoir l'intégralité des dividendes.

 **Attention, cette formule peut s'avérer risquée** : Il n'y a aucune garantie sur le capital investi, vous suivrez les fluctuations du titre, que ce soit à la baisse comme à la hausse !

• Formule Multiple

Pour une action achetée, 9 autres sont financées par un prêt.


FO LCL constate que la formule Multiple 2007 est au départ, moins avantageuse que celle de 2005 (hausse du taux appliqué au prêt bancaire +1,60%).

| | 2003 | 2005 | 2007 |
|--------------------------|---------------|---------------|---------------|
| Taux prêt bancaire | 3,50% | 3,55% | 5,15% |
| Dividende action apport | OUI | OUI | OUI |
| Dividende action prêt | NON | NON | NON |
| Décote 20% action apport | OUI | OUI | OUI |
| Décote 20% action prêt | NON (REPRISE) | NON (REPRISE) | NON (REPRISE) |
| Moyenne floorée | 8 fois | 10 fois | 10 fois |

Cependant, du fait du calcul de la hausse moyenne « floorée », cette formule est moins risquée que la « Classique » !

Quelle que soit la formule, le plafond global d'investissement ne peut pas excéder 25% de sa Rémunération Brute Annuelle + primes éventuelles (RPC, bonus, intéressement perçu directement...)

Nouveauté : Depuis cette année, vous avez la possibilité de débloquer votre Compte Epargne Temps afin de participer à l'opération (sortie soumise aux charges sociales et fiscales).

 **Attention**, après validation de vos ordres via internet, aucune modification n'est possible (sauf l'annulation).

FO LCL tient à rappeler que la démarche de **souscrire à l'augmentation de capital reste une démarche strictement personnelle**. Chacun doit bien mesurer : le risque encouru (éventuelle moins-value latente), le blocage des fonds pendant 5 ans (sauf exception).